

Une décision indigne du maire de Lyon

Il estime dans un communiqué, il a évoqué « *la crainte de la présence de militants d'extrême droite venus de toute la France et de pays frontaliers* » et les « *menaces à l'encontre d'élus ainsi qu'aux dégradations de permanences parlementaires* ». Donc, dans la venue de LFI, Rima Hasan ne fait courir aucun trouble à l'ordre public ! Un gommage à Quentin reste intolérable ainsi que « *l'interdiction de cette manifestation* (qui) *constitue la seule décision responsable* ». A la préfecture du Rhône, on estime que l'autorisation d'une marche samedi à Lyon en hommage jeune homme décédé est « *en phase d'évaluation* ». L'une de ses coorganisatrices, Aliette Espieux, espère la présence de « *2 000 à 3 000 personnes* » pour ce rassemblement qui doit débuter à 15 heures. Elle assure qu'il ne s'agit pas d'une manifestation « *pour en découdre* » ou visant à mener « *une campagne électorale* ».

A quand l'éviction de Raphaël Arnault ?

Depuis des mois, les élus LFI menacent sur les médias, voire même dans les rangs de l'Assemblée Nationale sans que cela ne suscite plus d'indignation que ça, mais d'un coup, l'exécutif dont le président lui-même semble découvrir la violence de l'extrême gauche... Comme réponse à la mort de Quentin, il en appelle à éviter « *tout engrenage de violence* ». Peut-on se poser la question si cela avait été un militant d'extrême gauche qui aurait été tabassé, lynché, et retrouvé mort sur la place publique...? Qu'est-ce qu'il se serait passé ? Tous les députés LFI seraient vent debout et en appelleraient à l'interdiction des structures incriminés, y compris des partis politiques assimilés. En l'occurrence, le président fondateur de la Jeune Garde, groupuscule fasciste d'extrême gauche, n'est toujours pas dissout, ledit président fondateur, Raphaël Arnault ayant intenté un appel suspensif devant le Conseil d'État qui n'a toujours pas rendu son jugement. Gageons que si c'était la droite qui était incriminé, la décision serait tombée depuis longtemps...

3 collaborateurs du député LFI interpellés

Et ledit député, fiché S pour islamisme, condamné pour violences, est toujours député de la République, bien que trois de ses collaborateurs soient directement impliqués dans la mort de Quentin Deranque dont Jacques-Elie Favrot et Robin Michel ou Robin C. Pour preuve, ils ont été interdits d'Assemblée Nationale par la présidente, Yaël Braun-Pivet. Jacques-Elie Favrot reconnaît « *sa présence sur les lieux* » et « *la commission de violences* » à l'encontre de Quentin Deranque, mais affirme ne « *pas être l'auteur des coups qui ont provoqué le*

décès ». Pourtant, plusieurs témoins affirment le contraire. L'enquête, espérons-le, le déterminera... Sur les 11 personnes interpellées (8 hommes, 3 femmes), dans le Rhône, en Haute-Loire, dans la Drôme et dans l'Aisne, 7 sont soupçonnés d'avoir joué un rôle direct dans les violences et sont en garde à vue pour « homicide volontaire, violences aggravées » et « association de malfaiteurs en vue de commettre un délit ». Les quatre autres le sont pour « mise à disposition de moyens en vue de se soustraire aux recherches ».

Jean d'Albis

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

[S'abonner à la newsletter](#)